

Véhicules SOUMIS au prélèvement kilométrique

CATÉGORIE	CODE DIV OU VÉHICULE NON-RÉSIDENT	DESCRIPTION	MOTIVATION
Absorbeur de choc	CV	Camion absorbeur de choc	Véhicule avec capacité de transport de marchandises. Les absorbeurs de chocs non soumis sont ceux dépourvus de capacité de transport de marchandises (code TR + absorbeur de chocs).
Camion	LA ou Non-résident	Unimog immatriculé comme « véhicule agricole » ou « sylvicole »	Un Unimog n'est pas un véhicule de type agricole mais un camion tout-terrain à usage universel
Camion	CV ou Plaque « O » ou non-résident (25+ ans)	Transport de chevaux	Les chevaux sont une marchandise (au sens large), comme tout autre animal, même à des fins de loisir. Le fait que le camion soit ou non un oldtimer ou un autre véhicule est irrelevant.
Camion	CV	Transport d'un véhicule-outil	Véhicule prévu pour le transport de marchandises. En outre, véhicule-outil = marchandise
Dépanneuse	DT	Dépanneuse avec flèche ou plateau	Toutes les dépanneuses sont soumises
Dépanneuse	DT	Dépanneuse tractant un poids lourd	La dépanneuse est soumise mais pas le poids lourd tracté
Grue mobile	CV	Camion-grue	Catégorie N3, code CV (camion)
Hummer, Dodge, Pick-up,...	CV	Immatriculé comme camion en catégorie N2	La masse excède 3,5+ tonnes

Véhicules HORS du champs du prélèvement kilométrique

CATÉGORIE	CODE DIV OU VÉHICULE NON-RÉSIDENT	DESCRIPTION	MOTIVATION
Ambulance	SC	Ambulance	Transport de personnes
Camion	CV	Génératrice Non-soumis si MMA-tare < 500 kg	Un véhicule avec génératrice fixe n'est pas prévu pour le transport de marchandises (les générateurs montés ne sont pas concernés) (MMA-Tare < 500 kg)
Élévateur	CV avec code carrosserie F9	Élévateur	L'élévateur est hors-champ à la condition de ne pas transporter de marchandises
Élévateur	CV sans code carrosserie F9	Élévateur Non soumis si MMA-Tare < 500 kg	L'élévateur est hors-champ à la condition de ne pas transporter de marchandises
Grue mobile	KG	Camion-grue	Véhicule-outil
Matériel agricole (moissonneuse...)	LA	Véhicule à usage agricole (excepté Unimog) Exonéré sur demande	Véhicule-outil
Mobilhome	SA - VC	Mobilhome	Transport de personnes
Oldtimer	Plaque « O » ou non-résident (25+ ans)	Camion ancêtre	La plaque « O » n'est pas imposée à un ancêtre non-résident, mais le véhicule doit répondre aux mêmes conditions (AR du 17 juin 2013) et ne pas transporter de marchandises
Pompe à béton sans mixeur	CV avec code carrosserie F5	Pompe à béton sans mixer	Véhicule-outil
Tracteur	TL	Tracteur seul utilisé pour l'entretien des accotements routiers	Le tracteur roule toujours sans remorque et est équipé pour l'entretien des accotements. Il est alors considéré comme un véhicule-outil.
Tracteur	TL	Tracteur avec roulotte	Ni le tracteur, ni la roulotte, ne sont conçus ou utilisés pour transporter des marchandises
Véhicules d'essai Y-123-ABC		Véhicules d'essai avec plaque essai Y-123-ABC	Respect des conditions de A.R. du 15 décembre 2019 Chapitre II: - Essais routiers par des constructeurs - Centres de recherche - Essais routiers de véhicules autonomes - Essais sur des composants ou des systèmes
Véhicule forain	TR	Véhicule tracteur forain tirant une roulotte	Véhicule tracteur tirant une roulotte et reconnaissable par un logo comme véhicule forain
Véhicule-école	CV - TR	Camion-école	Le camion-école doit: - être muni de doubles commandes dans la cabine ; - ne pas transporter des marchandises (sauf éventuellement des dispositifs d'écologie, comme des blocs de béton) ; - être reconnaissable extérieurement par l'inscription « auto-école » sur la cabine ; - être immatriculé au nom d'une école de conduite ou du Fonds Social Transport et de la Logistique ;
Véhicule-école	TL	Tracteur-école	(Voir camion-école) La double conduite n'est pas possible dans un tracteur, elle n'est dès lors pas exigée
Véhicules de chantier	MT	Bulldozer, excavatrice, tombereau	Véhicule-outil